

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 décembre 2019**

**Rapporteur :  
Monsieur Alain GUILLOU**

**N° 62**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019 (accusé de réception du 11/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Renouvellement de la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la  
Randonnée Pédestre du Finistère**

**Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre assure l'entretien du petit balisage des itinéraires de randonnée pédestre proposés sur l'agglomération quimpéroise depuis 2012, en suivant la charte de balisage du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Département du Finistère. Au vu de la qualité de cette collaboration, il est proposé de renouveler le partenariat, la convention 2018/2019 arrivant à échéance.**

\*\*\*

Le Comité départemental de randonnée pédestre en Finistère (CODEP29 FFRandonnée) est partenaire de Quimper Bretagne Occidentale pour entretenir le balisage des 19 itinéraires du topo-guide® fédéral (180 km) et des 23 boucles du topo-guide « balades et vous » (95 km). Pour ce faire, il s'appuie sur des associations locales fédérales qui œuvrent pour un balisage effectif, sécuritaire et pertinent : remplacement des balises usées ou manquantes et signalement à la collectivité de toute dégradation, usure ou manque de supports de balisage.

D'ici 2020, au moins 5 nouveaux circuits viendront compléter l'offre de randonnée sur le territoire de l'agglomération : un circuit sur Edern (7 km), intégré au topo-guide fédéral et 5 - 4 circuits complétant l'offre intercommunale (3 sur Briec (18 km), 1 à 2 sur Quéménéven (15 km). Ce développement de l'offre de randonnée augmentera le nombre de kilomètres de balisage à entretenir de 275 à env 315 km. Par ailleurs, afin de faciliter les interventions des communes suite au signalement des défauts de supports de balisage, un référencement des poteaux, barrières est nécessaire. Enfin, courant 2020, la Fédération Française de Randonnée pédestre va procéder à la réédition du topo-guide® fédéral qui assurera ainsi une promotion départementale, régionale et aussi nationale des 20 circuits labélisés FFRandonnée de Quimper Bretagne Occidentale.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le président à signer la nouvelle convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et le Comité départemental de la randonnée en Finistère. ;

2 - d'octroyer, pour l'année 2020, une subvention de 4462 € (2 300 € pour entretien du balisage, 600 € pour le référencement du matériel de balisage et 1562 € en soutien à la réédition du topo-guide PR299) au Comité départemental de la randonnée en Finistère (budget QBO - ligne Subventions Tourisme et Loisirs sportifs n°95-6574-711-7114).